

- L'accélération des programmes de recherche et de développement en matière d'énergie grâce à des efforts internationaux de coopération.*

10. En ce qui concerne les questions monétaires et économiques, les ministres ont décidé d'intensifier leur coopération et de donner une impulsion vigoureuse aux travaux entrepris par le F.I.I., la B.I.R.D. et l'O.C.D.D. sur les conséquences économiques et monétaires de la situation énergétique actuelle et d'aborder en particulier le problème des déséquilibres de la balance des paiements. Ils se sont mis d'accord sur les points suivants:

- En traitant de l'incidence des prix du pétrole sur la balance des paiements, ils ont souligné l'importance qu'ils attachent à éviter des dépréciations compétitives et l'escalade des restrictions aux échanges commerciaux et aux paiements ou des actions qui disloqueraient le marché des emprunts extérieurs.*
- Bien que la coopération financière ne puisse contribuer que partiellement à la solution des problèmes qui ont affecté récemment le système économique international, ils intensifieront leurs travaux sur les mesures financières à court terme et sur les mécanismes à plus long terme qui pourraient être envisagés pour renforcer les facilités de crédit actuellement existantes sur le plan officiel et sur le marché.*
- Ils conduiront leurs politiques économiques nationales de manière à réduire dans toute la mesure du possible les difficultés résultant des niveaux actuels des coûts de l'énergie.*
- Ils feront des efforts vigoureux pour maintenir et élargir le flux d'assistance au développement par la voie bilatérale et par l'entremise d'institutions multilatérales sur la base d'une solidarité internationale englobant tous les pays dotés des ressources appropriées.

11. En outre, ils ont convenu d'accélérer, dans la mesure du possible, leurs programmes nationaux en matière de sources d'énergie et de technologie nouvelles en vue d'améliorer la situation globale de l'offre et de la demande mondiales.

12. Ils sont convenus d'examiner en détail le rôle des compagnies pétrolières internationales.

13. Ils ont souligné l'importance qu'ils attachent à maintenir et à améliorer l'environnement naturel dans le cadre du développement de sources d'énergie et ont convenu d'en faire un objectif important de leur action.

* La France n'accepte pas le point 9.

* La France n'accepte pas les paragraphes du point 10 marqués d'un astérisque.